

R485

R485 Conduite en sécurité de chariots de manutention automoteurs à conducteur accompagnant

FORMACODE : 31768

OBJECTIFS

Conduire les chariots automoteurs à conducteur accompagnant gerbeur dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et le matériel.

Intégrer les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite d'un chariot automoteur, conformément au Référentiel du CACES® R485.

Réaliser les opérations de stockage et de déstockage, de transfert de charges, de chargement et de déchargement.

Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite du chariot.

TYPE DU PUBLIC

Tout utilisateur de chariot accompagnant occasionnel ou permanent.

PRÉREQUIS

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

> Méthodes pédagogiques

L'itinéraire pédagogique est articulé autour d'un apport de connaissances théoriques relatives à l'utilisation en toute sécurité du transpalette électrique, et d'exercices pratiques de conduite du véhicule.

> Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.

> Moyens humains

Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage en entreprise et détenteur d'une qualification de testeur.

Testeur qualifié par un organisme certificateur.

ÉVALUATION

- > Les évaluations des acquis théoriques et pratiques de la conduite chariots automoteurs à conducteur accompagnant gerbeur sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R485 de la CNAMTS, en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins.

- La délivrance du CACES® permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié, sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Selon la Recommandation R485, le renouvellement du CACES® est obligatoire avec une périodicité de 5 ans.

- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

- > Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

THÉORIE

- > La réglementation
- > L'utilisation d'un chariot automoteur à conducteur accompagnant

- > Caractéristiques, classification et éléments constitutifs
- > Dispositifs de sécurité, la plaque de charge...
- > Choix d'un chariot en fonction de l'espace d'évolution
- > Vérifications avant la mise ou la remise en service et vérifications périodiques
- > Les principes de la conduite en sécurité
- > L'analyse des risques et les règles d'utilisation
- > Les équipements de protection individuelle.

PRATIQUE

- > Exercices pratiques dans la conduite de chariot automoteur à conducteur accompagnant.

Chaque stagiaire doit être pourvu des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gant, gilet haute visibilité) ; faute de quoi, il ne pourra ni réaliser les exercices pratiques, ni être évalué.

DESCRIPTIF DÉTAILLÉ RNCP / RS – FRANCE COMPÉTENCES

Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Validité certification : Date enregistrement 05/12/2024 fin validité : 28/11/2029	
1	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 485 catégorie 1 : Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant - RS 6937
2	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 485 catégorie 2 : Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant d'hauteur de levée > 2,5 m - RS 6938

MODALITÉS

Durée : 2 jours pour une formation Initiale ou Recyclage.

Prix : nous consulter.

Cette formation peut être éligible au CPF (voir sites internet : intercariforef.org et moncompteformation.gouv.fr).

SOCOTEC Formation est certifiée pour les familles d'équipement R485 : à conducteur accompagnant gerbeur.

Durée de validité du Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité : 5 ans.

Pensez à SOCOTEC Formation pour le recyclage.



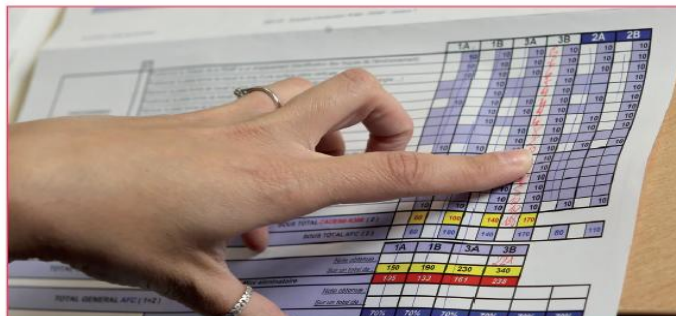
GUIDE DES CORRESPONDANCES - NOUVELLES RECOMMANDATIONS CACES



R485 – CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS GERBEURS À CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT

Nouvelle recommandation	Descriptif des engins
Catégorie 1	Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (1,20 m < hauteur de levée ≤ 2,50 m) 
Catégorie 2	Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (hauteur de levée > 2,50 m) 

LES MOYENS DE SOCOTEC



Un accompagnement de votre projet de formation par un Conseiller avisé

Avec le Responsable de l'entreprise, il :

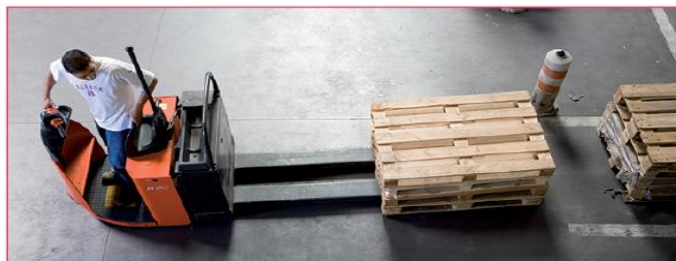
- **Qualifie la formation juste nécessaire** à vos salariés en termes de contenus et de durée.
- **Valide la faisabilité de la formation** en intra entreprise face aux contraintes du référentiel des Recommandations de la CNAMTS et le cas échéant, recherche une solution alternative.
- **Gère le renouvellement des formations et titres CACES®** de chacun salarié.



Des méthodes d'enseignement appropriées

Pour optimiser et garantir :

- Tous les temps de la formation exploités comme actions profitables à l'acquisition d'un savoir-faire dans la conduite, la manipulation de charges ou l'élévation des personnes,
- L'articulation des ateliers pédagogiques privilégiant la pratique progressive de la conduite,
- L'auto apprentissage et l'auto évaluation des connaissances théoriques et de la manipulation des engins préparant les stagiaires à leur rythme aux épreuves du CACES® sous la vigilance du formateur.



Des Centres d'apprentissage de la conduite performants

- Les Centres de formation SOCOTEC sont certifiés par l'organisme certificateur Global.
- Ils sont **aménagés** comme de véritables entreprises avec des zones de stockage et de circulation intérieure et extérieure.
- Ils sont **équipés d'un nombre important d'engins** de différentes marques et catégories pour que les stagiaires s'exercent dans les conditions proches de leur réalité quotidienne.



L'ouverture de sessions interentreprises programmée en permanence

Parce que la solution interentreprises est la plus appropriée pour :

- Limiter les difficultés techniques de mise en œuvre des sessions,
- Éviter les contraintes d'indisponibilité des équipes, des espaces et des matériels qu'engendre une session en intra entreprise,
- Former très rapidement un salarié nouvellement embauché, muté ou promu, ou pour répondre à un marché d'une entreprise qui impose le dispositif CACES® aux entreprises extérieures,
- Disposer de programmes à la carte pour chacun de ses salariés en fonction des catégories d'engins qu'il utilise et de son expérience,
- En complément de formation en cas d'échec aux épreuves du CACES® (théorie et/ ou pratique).